

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH
Adresse : Klybeckstrasse 200
CH-4057 Basel
Suisse

Téléphone : +41 61 299 20 41
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global_Product_EHS_AdMat@huntsman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgenceNuméro d'appel d'urgence : EUROPE: +32 35 75 1234
France ORFILA: +33(0)145425959
ASIA: +65 6336-6011
China: +86 20 39377888
+86 532 83889090
India: + 91 22 42 87 5333
Australia: 1800 786 152
New Zealand: 0800 767 437
USA: +1/800/424.9300
Swiss Toxicologic Information Centre - Emergency Phone 145
(24 h)
+41 44 251 5151 (from outside Switzerland)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine fraction

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triéthylène-tétramine

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3 Date de révision: 10.09.2021 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 25.01.2021
 Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyéthylènepoly-, triéthylènetetramine fraction	Non attribuée - 01-2119972322-40	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triéthylènetetramine	68154-62-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine	90640-66-7 292-587-7 01-2119487290-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 716,2 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 260 mg/kg	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylènepoly-,	90640-67-8	Acute Tox. 4;	>= 0,25 - < 1

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3 Date de révision: 10.09.2021 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 25.01.2021
 Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

fraction de triéthylènetétramine	292-588-2 01-2119487919-13	H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	
----------------------------------	-------------------------------	--	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
 Consulter un médecin.
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
 Traiter de façon symptomatique.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés
 Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.
 Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
 Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
 Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
 Enlever les lentilles de contact.
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Ammoniaque
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.
Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3 Date de révision: 10.09.2021 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 25.01.2021
 Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Amines, polyéthylène poly-, fraction de tétraéthylène pentamine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,82 mg/m ³
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,25 mg/cm ²
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/m ³
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,021 mg/cm ²
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,21 mg/kg p.c./jour
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m ³

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3 Date de révision: 10.09.2021 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 25.01.2021
 Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour
--	-------------------	---------	------------------------------------	-----------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine	Eau douce	0,01 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,001 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,068 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	4,6 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	3,198 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,32 mg/kg poids sec (p.s.)
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	2,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Facteurs d'Évaluation	
Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine	Eau douce	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,857 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
 Lunettes de sécurité à protection intégrale
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas
 de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinyle laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Type de Filtre recommandé:
Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques

Filtre de type : Filtre de type A-P

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pH : 11
Concentration: 500 g/l

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Point de fusion/point de congélation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	:	> 150 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble (20 °C)
Solubilité dans d'autres solvants	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité Viscosité, dynamique	:	25 000 - 30 000 mPa,s (25 °C)
Propriétés explosives	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatiblesMatières à éviter : Acides forts et bases fortes
Oxydants forts**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : ammoniac, anhydre
Aldéhydes
Oxydes d'azote (NOx)
monoxyde de carbone
dioxyde de carbone
Cétones**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
- Produit Méthode: Méthode de calcul**Composants:**

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): Durée d'exposition: 8 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3 Date de révision: 10.09.2021 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 25.01.2021
Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Irritation légère de la peau
BPL: oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Espèce: Lapin
Evaluation: Corrosif
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Effets irréversibles sur les yeux
BPL: oui

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Produit:**

Evaluation: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyéthylène-poly-, triéthylène-tétramine fraction

:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: positif

: Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 479
Résultat: positif

: Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif

Composants:

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 185/370/600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)
Type de cellule: Moelle osseuse
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Dose: 0 - 600 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3 Date de révision: 10.09.2021 Numéro de la FDS: 400001021218 Date de dernière parution: 25.01.2021
Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Donnée non disponible

Cancérogénicité**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:
Espèce: Souris, mâle
Dose: 42 mg/kg
Fréquence du traitement: 3 quotidien
Dose sans effet toxique observé: >= 50 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 451
Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 104 semaines
Dose: 16.8 mg/kg
Fréquence du traitement: 3 quotidien
Dose sans effet toxique observé: >= 20 mg/kg p.c./jour
Méthode: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.

Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:
Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Dermale
Dose: 5/50/125 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 50
Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: >= 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 75/325/750 mg/kg bw/d
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: \geq 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: \geq 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 200/400/800 mg/kg bw(d)
Durée d'un traitement unique: 14 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 200 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: \geq 400 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:

Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 10 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: \geq 750 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: \geq 750 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Dermale
Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day
Durée d'un traitement unique: 13 d
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: 50 Poids corporel mg / kg
Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique observé: \geq 125 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Composants:

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylène-tétramine (TETA)
- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en
aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée**Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 1000 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 6 Weeks Nombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 350 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 125 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 350 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 4 weeks Nombre d'expositions: daily

Dose: 100/350/1200 mg/kg bw/d

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 600

Voie d'application: par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition: 92 days Dose: 120/600/3000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Souris, mâle et femelle

NOAEL: 600

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Voie d'application: par voie orale (eau potable)
Durée d'exposition: 92 days Dose: 120/600/3000 ppm
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Lapin, mâle et femelle
NOEL: >= 200 mg/kg
Voie d'application: Dermale
Durée d'exposition: 20 days 6 h Nombre d'expositions: 5 days/week
Dose: 50/100/200 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 410

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:
Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 350 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 d
Dose: 100/350/1000 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 407
Organes cibles: Poumons
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle
NOAEL: 125 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle
NOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: Toxicité subchronique
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 50 mg/kg
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 26 weeks Dose: 50/175/600 mg/kg bw/day
Méthode: OCDE ligne directrice 408
Organes cibles: Poumons
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Souris, mâle et femelle
NOAEL: 92 mg/kg, 600 ppm
Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 120/600/3000 ppm Méthode: OCDE ligne directrice 408
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible
Evaluation

Toxicité par aspiration
Donnée non disponible

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien****Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

- Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 5,18 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,43 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 421 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:
Évaluation Ecotoxicologique
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylène-pentamine:
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 420 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 24,1 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 6,8 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 97,3 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- NOEC : 500 mg/l

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

- Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 125 mg/kg
Durée d'exposition: 55 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
- Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: EPA OTS 797.1400
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 31,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC (Bactérie): \geq 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 28 h
Méthode: OCDE ligne directrice 216
- CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l
Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce
- NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Durée d'exposition: 2 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: env. 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité**Composants:**

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de tétraéthylène-pentamine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 17 %
Durée d'exposition: 84 d
Méthode: OCDE ligne directrice 302 A

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 162 d
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 20 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 84 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302A

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 1 940 mg/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,6 (20 °C)

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)

Méthode: QSAR

12.4 Mobilité dans le sol**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 3,2 - 3,7
Méthode: OCDE ligne directrice 106

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 1584,9 - 5012
Méthode: OCDE ligne directrice 106**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes**Produit:**Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.
Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

- ADN : UN 3082
- ADR : UN 3082
- RID : UN 3082
- IMDG : UN 3082
- IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYAMIDE RESIN)
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (POLYAMIDE RESIN)
- IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (POLYAMIDE RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour	:	oui
----------------	---	-----

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 20 000 kg

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AIIC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Inventaires

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOIC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet pour phrase H**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H312	: Nocif par contact cutané.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

Classification du mélange:**Procédure de classification:**

Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 25.01.2021
2.3	10.09.2021	400001021218	Date de la première version publiée: 20.07.2018

Date d'impression 17.06.2022

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.